

Conseil municipal du mercredi 22 novembre 2017

Question orale posée par Marie-Anne BOYER, Groupe Ensemble pour Clamart

Monsieur le Maire,

Chaque école dispose désormais d'un budget par classe, de 500 € en maternelle et 750 € en élémentaire, indépendamment des spécificités géographiques et socio-économiques de chaque école. Les écoles du Haut-Clamart devront utiliser ce budget pour se rendre dans les équipements communaux du Centre Ville, à savoir Théâtre, Conservatoire, Cinéma. Ces écoles de quartiers populaires auront donc à choisir entre ces sorties clamartaises ou des sorties plus éloignées.

Il s'avère que l'annonce de cette répartition budgétaire a été faite aux enseignants le 6 octobre alors même que les engagements auprès du Cinéma et du Théâtre devaient être pris courant septembre. Certaines classes ont d'autre part versé des arrhes pour d'autres sorties à Paris par exemple et se rendent compte que ces sorties supplémentaires leur feront dépasser ce budget.

Nous vous demandons ce qui est prévu afin d'éviter que les sorties prévues soient annulées. Comment comptez-vous compenser cet écart géographique entre les écoles du Haut-Clamart qui ne peuvent se rendre à pied au cinéma et au théâtre ?

Enfin, nous vous demandons quelle sera l'organisation de ces transports scolaires, notamment à la suite du marché conclu avec l'entreprise SAVAC, à qui la ville loue des cars avec chauffeur.

Je vous remercie de votre réponse.